



## **BARÈME HONORAIRES HABITATION**

*Applicables à compter du 07 Septembre 2023  
A l'exclusion du Neuf (VEFA), Commerces et Immobilier d'Entreprise*

<b>TERRAIN</b>	
Toutes surfaces jusqu'à 100 000 €	12 % TTC
Toutes surfaces à partir de 100 001 €	10 % TTC

<b>HABITATION STANDARD</b>	
Jusqu'à 45 000 €	5000 € TTC
De 45 001 € à 150 000 €	12 % TTC
De 150 001 à 500 000 €	10 % TTC
A partir de 500 001 €	9 % TTC

<b>HABITATION LUXE</b>	
Jusqu'à 1 500 000 €	7 % TTC
De 1 500 001 à 5 000 000 €	6 % TTC
A partir de 5 000 001 €	4,5 % TTC

<b>VIAGER</b>	
Tous biens	15 % TTC

<b>ESTIMATION</b>	
Avis de valeur	Gratuit

<b>LOCATION</b>	
Visite du logement par le locataire / Création du dossier du locataire / Rédaction du bail	Zone très tendue : 12 € TTC/m <sup>2</sup> Zone tendue : 10 € TTC/m <sup>2</sup> Reste du territoire : 8 € TTC/m <sup>2</sup>
Etat des lieux	3 € TTC/m <sup>2</sup>
Conseils / Publicité / Entremise / Négociation	250 € TTC à la charge du bailleur

Il est précisé les mentions suivantes :

- Les honoraires de vente sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf mention contraire précisée dans le mandat ;
- Aucune commission de vente ne sera inférieure à 5000 € TTC ;
- Les tranches des honoraires ne sont pas cumulatives ;
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- Dans le cadre d'immobilier d'habitation neuf, le barème applicable reste celui du promoteur en charge du programme concerné ;
- La part des honoraires de location à la charge du locataire est d'au maximum 50%, le reste étant à la charge du bailleur ;
- Les montants de location s'entendent être un prix TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.



## **BARÈME HONORAIRES COMMERCE ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

*Applicables à compter du 07 Septembre 2023*

<b>CESSION DE FONDS DE COMMERCE / DROIT AU BAIL / VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX</b>	
Jusqu'à 25 000 €	5000 € HT
De 25 001 à 50 000 €	7500 € HT
De 50 001 à 100 000 €	10 000 € HT
A partir de 100 001 €	10% HT du prix de vente

<b>CESSION DE PARTS SOCIALES / CESSIONS EN PROCÉDURES COLLECTIVES</b>	
Jusqu'à 25 000 €	5000 € TTC
De 25 001 à 50 000 €	12 % TTC
De 50 001 à 100 000 €	10 % TTC
A partir de 100 001 €	9 % TTC

<b>LOCATION</b>	
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc.	30% HT du loyer annuel facial (ou de la redevance si location-gérance) sur tout type de bail (professionnel, commercial, de courte durée, etc.)
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT	Voir honoraires fonds de commerce

<b>LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</b>	
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc.	30 % HT du loyer annuel facial des baux professionnels, commerciaux et de courte durée + 50 % des honoraires prévus dans notre barème honoraires sur locaux commerciaux

<b>ESTIMATION</b>	
Avis de valeur	Gratuit

Il est précisé les mentions suivantes :

- Les honoraires de vente sont à la charge du propriétaire vendeur, sauf mention contraire précisée dans le mandat ;
- Aucune commission de vente ne sera inférieure à 5000 € TTC ;
- Les tranches des honoraires ne sont pas cumulatives ;
- Les honoraires sont calculées sur la valeur vénale du fonds de commerce, la TVA en vigueur s'ajoute à ces honoraires ;
- La valeur faciale correspond à la valeur du loyer inscrit sur le bail ;
- Les honoraires de location sont à la charge du locataire, sauf mention contraire précisée dans le mandat ;
- Les honoraires de location comprennent la création des dossiers propriétaire et locataire, la visite, la rédaction du bail et l'état des lieux. Dans le cas d'une transaction hors rédaction du bail et de l'état des lieux, le montant des honoraires sera de 20 % HT du loyer annuel facial.